



Note d'information aux parents des apprenants

Objet : Feuille de choix de forfait pour la demi-pension – année scolaire 2024/2025 –

Je viens vers vous au sujet de la feuille de choix de forfait pour l'année scolaire 2024/2025 qui a été distribuée à tous les apprenants au courant de la semaine dernière pour le premier trimestre.

Je vous informe qu'un **déla**i complémentaire pour les rendre est octroyé jusqu'au **vendredi 4 octobre 2024 inclus** au lieu du mardi 24 septembre 2024, pour les parents ne pouvant choisir un régime définitif à ce jour, du fait des modifications d'emploi du temps encore possibles.

Pour les familles étant certaines du régime de demi-pension, je vous remercie de déposer cette feuille complétée et signée dès que possible au service de gestion (mandat de prélèvement obligatoire pour les apprenants au forfait).

Je vous rappelle que :

- pour les élèves internes, le forfait 5 jours est obligatoire,
- une fois enregistré par le service de gestion, le forfait et les jours choisis ne peuvent plus être modifiés au courant du 1^{er} trimestre,
- les dates de prélèvements pour le premier trimestre sont de ce fait décalées au :
5 novembre 2024 au lieu du 5 octobre 2024
5 décembre 2024 au lieu du 5 novembre 2024
5 janvier 2025 au lieu du 5 décembre 2024

Je vous remercie d'avance pour votre compréhension. Le service de gestion reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Colmar, le 9 septembre 2024

La gestionnaire,

C. Fimbel

